



le **BIMI**

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • N° 850 • janvier 2017 • 1.50 euro



EN ROUTE POUR L'INDUSTRIE !



POLITIQUE REVENDICATIVE

- Un bilan du quinquennat positif dans l'éducation ?

DOSSIER

- Pour l'avenir de l'industrie

INFO LUTTES

- Libertés syndicales : 8 de GoodYear
- Relaxe pour Gildo !

VIE SYNDICALE

- Audience solennelle CPH de Bobigny le 19 janvier 2017
- La Formation Syndicale

Nouvelle formule bimédia

nvo mensuel

- Une réaction quotidienne à l'actualité sociale, juridique et syndicale
- Des analyses, des enquêtes, des débats
- Un accès facilité à l'ensemble des services juridiques

+ de réactivité
+ de réflexion
+ de participation

Un bimédia riche, vivant à l'image de la CGT et de ses militants



TARIFS ABONNEMENTS 2015	NVO BIMÉDIA	RPDS BIMÉDIA	OFFRE COMPLÈTE
NVO	×		×
RPDS		×	×
VO IMPOTS + ACCÈS SITE	×		×
CHRONIQUES JURIDIQUES	×	×	×
ARCHIVES NVO	×		×
ARCHIVES RPDS		×	×
DROIT DU TRAVAIL T1	×	×	×
DROIT DU TRAVAIL T2		×	×
MODÈLES DE LETTRES	×	×	×
TARIFS ANNUELS	60 EUROS	108 EUROS	144 EUROS
TARIFS MENSUELS	5 EUROS	9 EUROS	12 EUROS



le **BIMI**

Kamel BRAHMI

Membre du bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

Une CGT utile !

Abusé par une décennie de sarkozysme agitée et Bling-Bling puis un social (inexistant)-libéralisme (complexé et bien réel) de François Hollande, le pays redécouvre ce qu'est la vraie droite: un camp qui défend une politique de classe, une justice de classe, et une société conservatrice et libérale. Cette Droite a désormais un chantre, François Fillon.

Mais nous sommes à présent loin de l'assurance souriante du vainqueur de la primaire de droite. Son programme désormais sur la table, la réprobation populaire commence à se faire entendre. Différents sondages indiquent le rejet ultra-majoritaire du saccage des services publics et des mesures thatchériennes proposées par Fillon (suppression de 500.000 postes de fonctionnaires, privatisation de la sécurité sociale, fin des 35 heures, report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, suppression de l'ISF.). De cette radicalité antisociale certains, les mêmes qui ont poursuivi nos syndicalistes, brutalisé notre démocratie à coup de 49.3, cassé notre code du travail avec une loi massivement rejetée par les salariés, en font un argument pour se racheter un label de « gauche ». Une ficelle bien trop grosse. Ceux qui ont ouvert les portes au libéralisme, endossé une politique de l'offre que les libéraux de toutes obédiences souhaitent désormais approfondir, ne pourront gommer leurs multiples trahisons. Et ce n'est pas cette nouvelle primaire, véritable psychothérapie télévisuelle de groupe, qui y changera quelque chose.

Le monde du travail continue pourtant d'aspirer au changement, mais de lourds dangers guettent, car rodent ceux qui tentent de détourner les colères alors qu'ils sont les pires adversaires des travailleurs.

Le véritable changement la CGT peut contribuer à l'impulser en mettant la question sociale au cœur du débat public. Le nombre de sans-emploi régresse péniblement, dans les statistiques, depuis un an à coup/coût de dizaines de milliards d'euros d'exonérations sociales en tous genres (CICE, Pacte « irresponsable » dit de responsabilité, etc), mais le nombre de travailleurs partiels et précaires lui ne cesse d'augmenter. Il y a donc besoin d'autres choix, car en réalité des emplois il y en a pour tous. Augmenter les salaires, baisser le temps de travail, investir massivement pour la réindustrialisation du pays, redonner des moyens à nos services publics, réformer le système bancaire et le contraindre à financer l'économie réelle, taxer le capital pour notamment en finir avec la financiarisation de l'économie. Ce sont des propositions que la CGT développe et porte en toute occasion pour ouvrir une nouvelle page de l'histoire sociale du pays et redonner espoir au progrès et à une vie meilleure! Les assises de l'industrie qu'organise la CGT le 22 février seront un moment fort pour populariser nos propositions alternatives.

Une enquête d'opinion a récemment indiqué la disponibilité des salariés pour s'engager dans des mouvements sociaux. De réelles potentialités existent pour renforcer la CGT par le biais de mobilisations et de luttes. Pour sortir de la régression sociale, soyons audacieux. Que cela soit sur les débats de fond comme sur les questions quotidiennes du travail continuons à démontrer l'utilité de la CGT !



SOMMAIRE

- 03 ● Éditorial.
- 04 ● Libertés syndicales : 8 de GoodYear
- 05 ● Relaxe pour Gildo !
- 06 ● Contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU
- 07 ● Un bilan du quinquennat positif dans l'éducation ?
- 08 ● Dossier :
Pour l'avenir de l'industrie
- 12 ● Audience solennelle CPH de Bobigny le 19 janvier 2017
- 14 ● La formation syndicale.
- 15 ● Indecosa.

Encart : Tract CGT Manpower

MENTIONS LÉGALES

le **BIMI**

ISSN 7656890 N°CPPAP 0718 S 07940

Imprimé par PUBLIC IMPRIM - 20, rue Croix des Vignes - 92230 Gennevilliers
Tel : 01 48 20 69 47 - Fax : 01 47 93 30 70 - www.public-imprim.fr

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél : 01 48 96 36 37
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 3000 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Maxime BESSELIÈVRE, Christian BOUVIER, Kamel BRAHMI, Jamila MANSOUR,
Hortensia MORA-SÉVÉON, Hervé OSSANT

Maquette : UD CGT 93

Libertés Syndicales : 8 de Goodyear



Amiens - le 11 janvier 2017

Ils criminalisent, on continue la lutte !

Le tribunal d'Amiens a rendu son verdict dans le procès en appel des 8 salariés de Goodyear. Un salarié a été entièrement relaxé, un autre a été condamné à 2 mois de prison avec sursis, deux salariés ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 4 salariés condamnés à 12 mois de prison avec sursis. Les condamnations sont assorties de 5 ans de mise à l'épreuve.

Rappelons que ces salariés avaient été condamnés en première instance à 24 mois de prison dont 9 mois ferme, une première dans le pays. Une condamnation qui faisait suite à une procédure lancée par le gouvernement, car les dirigeants de Goodyear avaient retirés leurs plaintes contre une soit disant « séquestration » de cadres de l'entreprise après l'annonce de la fermeture du site d'Amiens.

Que l'on ne s'y trompe pas, c'est bien la combativité sans relâche des 8 de Goodyear à défendre leur emploi qui a été de nouveau condamnée. Le rapport de force engagé depuis des mois contre la criminalisation de l'action syndicale



Amiens - le 11 janvier 2017

a permis d'obtenir quelques reculs par rapport à la condamnation initiale. Mais le compte n'y est toujours pas, car lutter pour son emploi n'est pas un crime !

Cette décision de justice fait écho à un autre procès médiatique, celui de l'ex ministre de l'économie, Christine Lagarde, actuellement directrice du Fond Monétaire Internationale. La Cour de justice de la République l'a reconnue coupable tout en la dispensant de peine et en maintenant son casier judiciaire vierge. Coupable d'une négligence dans la gestion de l'arbitrage rendu en 2008 entre Bernard Tapie et l'ancienne banque publique Crédit Lyonnais lorsqu'elle était ministre. Arbitrage qui avait extrêmement bénéficié à l'homme d'affaire, en lui octroyant pas moins de 403 millions d'euros d'argent public – dont 45 millions au titre du préjudice moral – aux dépens des intérêts de l'État et donc des contribuables.



Amiens - le 11 janvier 2017

Etre négligeant avec l'argent du contribuable, est donc moins condamnable que défendre son emploi dans notre pays : Vous avez dit justice de classe...

La CGT a recensé pas moins de 1706 procès, condamnations, poursuites, discriminations et sanctions à l'encontre de militants, manifestants, grévistes et syndicalistes pendant ces douze derniers mois en France. Le dossier des Goodyears caractérise bien une stratégie plus globale pour casser les résistances sociales.

Des camarades d'Amiens vont se pourvoir en cassation. Et pour la CGT « Le combat pour la relaxe doit continuer. Être syndiqué, défendre l'emploi, ne doit pas être un délit. » La mobilisation contre toute atteinte aux libertés syndicales est d'ores et déjà à l'agenda de l'année 2017.



Relaxe pour Gildo !

Paris, le 19 janvier 2017

Suite aux actions revendicatives contre la loi « Travail », de nombreux manifestants sont convoqués devant les tribunaux dont Gildo, agent territorial et militant de la CGT du syndicat « Plaine Commune ». Pour la CGT il s'agit là de procédure éminemment politique visant à amplifier la criminalisation de l'action syndicale.

Ces offensives judiciaires sont des attaques graves contre les libertés d'expressions, contre ceux qui contestent les contours d'une société imposés par les libéraux de tous bords. Trop régulièrement, les militants syndicaux sont discriminés, intimidés, mis à pied, bloqués dans leur carrière, licenciés, quand ils ne sont pas traînés devant les tribunaux. La liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu, parce que, sans elle, « il n'y a pas de conquêtes sociales ».

La CGT sera toujours aux côtés de ceux qui luttent pour un avenir meilleur. Parce que les salariés qui ont décidé de se mobiliser, et de se rassembler avec d'autres collègues dans un syndicat et de porter leurs aspirations, leurs revendications, ne sont ni des criminels, ni des délinquants mais aspirent tout simplement à mieux vivre dans et hors du travail.

Nous étions donc bien évidemment aux côtés de Gildo le 19 janvier devant le Tribunal de Paris, pour témoigner de notre solidarité mais aussi pour défendre le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales !

A l'issue de cette audience le juge a décidé de renvoyer l'affaire au 8 juin prochain. Il faut comprendre dans cette décision la volonté des juges de dissuader les plaignants de porter plainte contre « des violences policières ». Car la plainte de Gildo,

qui a engagé une telle action puisqu'il affirme avoir été durement violenté par les forces de police, est utilisée à charge et pour retarder l'échéance de la procédure. Cette nouvelle intimidation n'a en aucun cas affaibli la détermination de Gildo de se voir rétabli dans ses droits et lavé de toutes accusations.

Réprimé dans le cadre d'un mouvement collectif, Gildo est et restera soutenu par toute la CGT ! rendez-vous le 8 juin.



Paris, le 19 janvier 2017

Contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU

Le vendredi 23 décembre le conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution condamnant la colonisation israélienne. Cette résolution, 2334, est passée, fait rarissime, grâce à l'abstention des Etats Unis. Une décision historique, qui marque peut-être un tournant. Pourtant l'administration Israélienne continue à s'isoler. Elle n'a eu de cesse de vilipender de façon outrancière cette résolution qui ne faisait que rappeler le droit, tout en jouant de la provocation en annonçant de nouvelle construction de colonie, illégale au regard du droit international car située en territoire palestinien. Le nombre de colons s'élève ainsi à 590.000 en Cisjordanie et à Jérusalem Est dont 90.000 au-delà de la barrière de sécurité construite par les Israéliens. L'arrivée à la maison blanche de Donald Trump amène son lot d'incertitude pour la résolution de ce conflit, tant ses déclarations le place dans le camp des fauteurs de tensions plutôt que des faiseurs de paix. La mobilisation de la société civile, du mouvement social en faveur de la justice et de la paix, dans cette région du monde tourmentée par les conflits depuis trop longtemps, sera décisive.

La confédération est ainsi signataire d'une déclaration qui demande l'intervention ferme du gouvernement pour une suspension de l'accord d'association UE/Israël tant que cet Etat ne respectera pas les résolutions de l'ONU.

Les organisations syndicales de la Seine Saint Denis de la Bourse départementale du Travail, sous l'impulsion de la FSU 93 et de la CGT 93, ont décidé de construire des solidarités avec des syndicalistes palestiniens. La Solidarité comme arme pour la paix.

Communiqué de presse



Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens

La résolution 2334 du 23 décembre 2016 adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU (avec le vote positif de la France) a condamné la colonisation de la Palestine par Israël et les activités de peuplement de Territoires palestiniens y compris à Jérusalem-Est. Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) se félicite de ce vote dont l'importance se mesure à la réaction du gouvernement de Benyamin Netanyahu qui annonce déjà son intention de ne pas appliquer la résolution. C'est dans ce cadre que la campagne

menée par le Collectif, demandant la suspension de l'accord d'association UE/Israël, prend tout sa place.

Cet accord, qui d'après son article 2 « se fonde sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques [...] qui constitue un élément essentiel du présent accord » doit être suspendu tant qu'Israël ne respecte ni les résolutions de l'ONU ni les droits du peuple palestiniens. En l'absence de sanctions, Israël n'a aucune raison d'arrêter les annexions de fait de terres palestiniennes.

Le Collectif appelle le gouvernement français à intervenir avec la plus grande fermeté pour que cesse cette occupation illégale en œuvrant pour que l'UE suspende cet accord d'association. Le

gouvernement français doit arrêter de tergiverser : le temps a été donné, le temps s'est écoulé, il faut maintenant reconnaître l'État de Palestine.

Le Collectif appelle toutes les organisations attachées aux droits des peuples à soutenir la campagne, à participer aux prochaines initiatives du collectif et à diffuser l'appel.

Le Collectif appelle tous les citoyens à signer et faire signer cet appel, pour défendre le droit des palestiniens à vivre en paix dans les frontières définies en 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Vendredi 13 janvier 2017

Signataires membres du Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens :

Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) - Confédération Générale du Travail (CGT) - Ensemble ! - Europe Ecologie les Verts (EELV) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Le Mouvement de la Paix - les Femmes en noir - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Organisation de Femmes Egalité - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Syndicat National des Enseignements de Second degré (SNES/FSU) - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires...

Appel : <http://cnpjdpi.org/appel/?p=4>

Contact : contact@cnpjdpi.org

La bourse départementale du travail organise, le
mercredi 1^{er} février, de 18 à 21h:
Auditorium de la bourse
Place de la Libération - Bobigny

**Syndicalisme :
Quelles solidarités avec la Palestine ?**

Témoignages, rencontres, débats.

Avec la participation de : Tawfiq Tahani, président de l'AFPS (Association France Palestine Solidarité); Pierre Stambul (co président de l'UJFP); Isabelle Avran (journaliste); Bruno Crémonesi (FSGT - SNEP); Souleymane Bagayogo (Administrateur de la Bourse départementale du travail); en présence des responsables départementaux CGT, FO, FSU.

Des témoignages de militant-es syndicalistes de la CGT et de la FSU de retour de Palestine : Sylviane Brousse, Romain Gentner, Françoise Maurin, Sylvie Pierronnet, Guy Trésallet;

Echanges par Skype avec la GFU (Fédération générale des syndicats indépendants de Palestine), depuis Ramallah

Débats animés par Rosa Moussaoui (Journaliste)



Un bilan du quinquennat positif dans l'éducation ?

L'heure des bilans du quinquennat sur les créations de postes dans l'éducation est arrivée. Faire-valoir des politiques gouvernementales, la promesse des 60 000 postes est-elle tenue ? A quelles réalités aboutissent ces créations de postes en Seine-Saint-Denis ?

De l'art de la communication...

Comme un lapin sorti du chapeau, le Ministère vante la tenue de la promesse de campagne du candidat Hollande. Si des créations de postes sont bien réelles, le chiffre de 60 000 relève de l'art de la communication. Le gouvernement joue sur la confusion : un poste ne correspond pas toujours à un emploi à temps plein, c'est le cas des stagiaires qui sont à mi-temps. 1 temps plein = 2 stagiaires donc 2 postes ! Les emplois qui ont été créés, ont servi à rétablir une nécessaire année de stage pour les futurs-es professeurs-es, mais ont à peine suffi à compenser la forte augmentation du nombre d'élèves, en particulier au collège et au lycée. Le slogan du gouvernement martelé depuis 2012 de «la priorité à l'école primaire» c'est traduit par la désastreuse réforme des rythmes scolaires. Cette priorité devait s'incarner par deux mesures phares : la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et le «plus de maîtres que de classes». Sur les 3 000 postes annoncés sur le quinquennat pour la scolarisation précoce, seuls 1 000 ont été créés. L'objectif d'atteindre 30 % d'enfants de 2 ans scolarisés dans les zones défavorisées à l'horizon 2017 n'a pas été atteint ; la proportion stagne autour de 20 %. S'agissant des maîtres surnuméraires, 2 300 postes ont été créés sur les 7 000 prévus.

Aux réalités en Seine-Saint-Denis

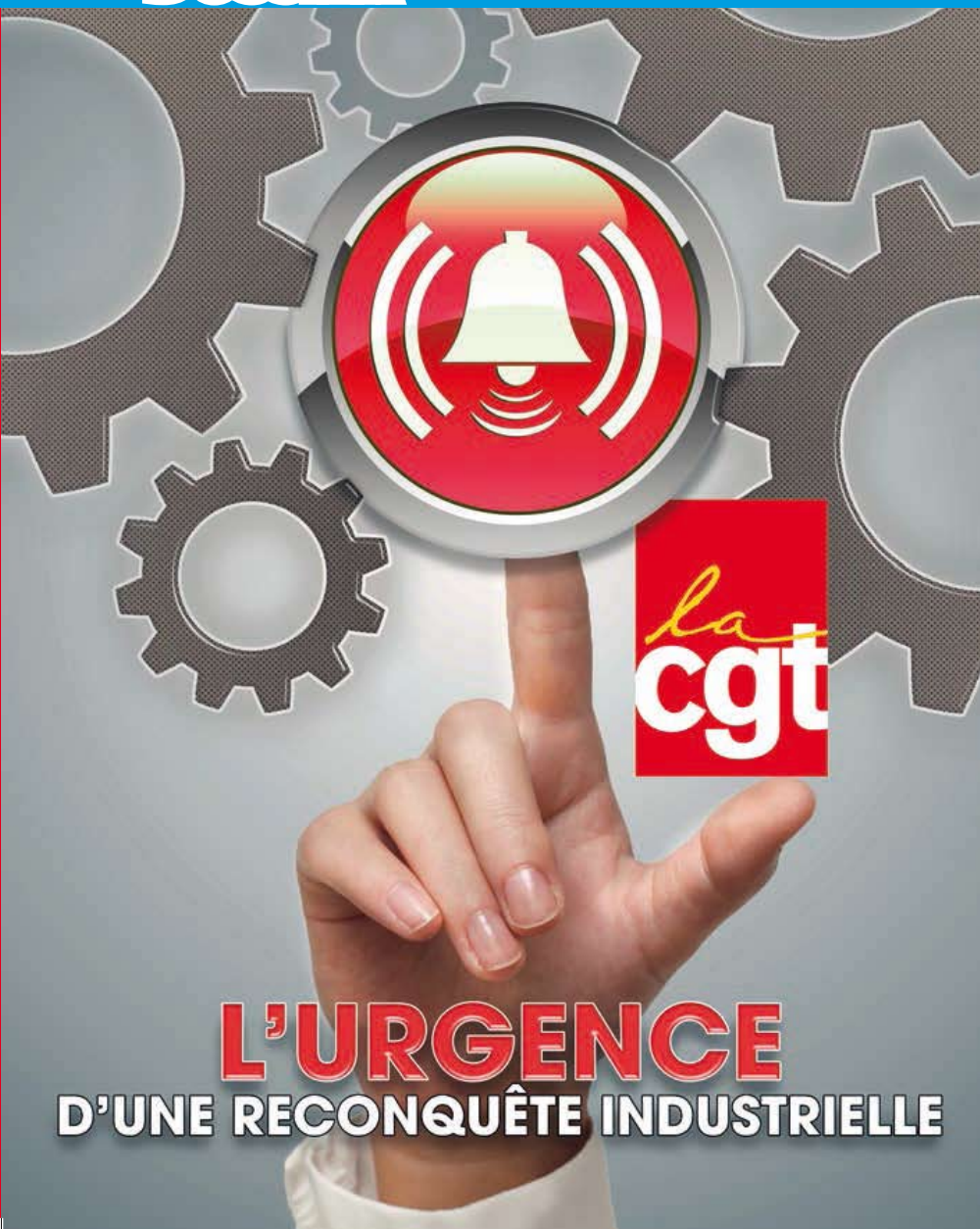
Le 9.3. a fait l'objet d'une attention particulière, avec un effort conséquent dans le 1^{er} degré : 1 000 postes ouverts aux concours sur les deux dernières années. Le déclic, une rentrée 2014 où 200 classes se retrouvaient sans enseignant-e-s à la rentrée et où plusieurs centaines de profs stagiaires des écoles n'ont été payés que fin novembre ! Ces 1000 postes supplémentaires ne couvrent toujours pas le déficit structurel dont souffre notre département même si cela améliore bien évidemment la situation. A la rentrée prochaine, il n'y aura toujours que 30 places disponibles par commune en moyenne sur le département pour accueillir les 2 à 3 ans. La scolarisation dès 2 ans est pourtant un axe majeur de l'éducation prioritaire.

Dans les collèges et les lycées, la situation est en revanche pire qu'en 2012, la dernière rentrée scolaire organisée par Fillon. Des postes ont été créés ces cinq dernières années, mais à un rythme nettement moins important que l'augmentation démographique. Ce sont dans les voies générale et technologique du lycée que la situation est la plus dramatique avec, de 2013 à 2017, +10% de moyens d'enseignement contre 14,8% d'effectifs élève. Dans la voie professionnelle du lycée, l'écart est moins important mais le constat similaire. La conséquence, ce sont des effectifs par classe qui explosent et donc une adéquation des difficultés scolaires. Un bâti qui ne suit pas et des préfabriqués qui s'empilent dans les cours des lycées du 9.3. !

En septembre 2017, il manquera dans les lycées de Seine-Saint-Denis environ 300 équivalent temps plein (600 au niveau de l'académie, 77-93-94) pour avoir les mêmes conditions d'enseignement qu'en septembre 2012, alors que le taux d'encadrement était bien bas, du fait des suppressions de postes massives (pour mémoire : 80 000 de 2007 à 2012).

Un bilan du quinquennat qui explique la mobilisation en cours pour le classement des lycées dans l'éducation prioritaire. Les lycées de Seine-Saint-Denis craquent déjà, et ce sont d'abord les élèves qui en paient les frais. Triste bilan d'un quinquennat qui entendait faire de la jeunesse et de l'éducation ses priorités.





L'URGENCE D'UNE RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

POUR DE



L'état de l'industrie en France est sans appel. L'industrie française est en déclin depuis plusieurs années, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016, contre 16 % en moyenne dans la zone euro. L'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans pour se situer aujourd'hui autour de 3 millions de salariés. La réalité est que la France importe 60 % de ses besoins en produits industriels. L'insuffisance des capacités de production et le faible niveau d'emplois qualifiés viennent d'une stratégie patronale, soutenue par la puissance publique, consistant à délocaliser la production et à donner la priorité aux placements financiers. Pourtant l'industrie pourvoit de nombreux emplois indirects et est donc importante dans la lutte contre le chômage. Elle crée de la richesse qui peut être orientée vers des biens communs eux aussi générateurs de nouvelles richesses. Enfin l'industrie est un secteur essentiel pour répondre aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face.

La CGT ne se résout pas à ce déclin industriel du pays. Pour garantir l'avenir de l'industrie la CGT organise des assises nationales le 22 février 2017 et propose une journée de mobilisation le 21 mars 2017. La CGT souhaite ainsi donner à voir ses analyses et ses propositions en faveur d'un secteur majeur pour notre économie. De quoi peser sur une certaine échéance électorale de 2017....

Contrairement aux discours patronaux, repris par le gouvernement, ce ne sont pas les salaires qui induisent le manque de compétitivité des entreprises. C'est la primauté à la financiarisation de la gestion des entreprises industrielles depuis près de 40 ans qui fragilise l'industrie dans sa capacité à répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. C'est donc le capital qui coûte et pas le travail.

R L'AVENIR E L'INDUSTRIE



La vision CGT d'une véritable politique industrielle

Les inégalités entre les peuples et entre les citoyens d'un même pays se creusent. Nous sommes en capacité de produire pour satisfaire les besoins de chacun, tout en répondant aux enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés. Il faut pour cela inventer un nouveau mode de développement, qui remette l'être humain et le travail au centre, dégagé des intérêts égoïstes au service de la finance, et permettre l'implication citoyenne et la démocratie afin que le progrès technique renoue enfin avec le progrès social. Il est nécessaire de réindustrialiser la France, de relocaliser des capacités de production. Il ne s'agit pas de tout faire par nous-mêmes car les échanges avec les autres pays sont nécessaires. Mais ils doivent s'équilibrer globalement par une coopération mutuellement avantageuse pour les peuples. Il ne s'agit pas non plus de promouvoir le consumérisme et le productivisme qui répondent tous deux aux exigences de rentabilité maximale et ne se posent pas la question de l'utilité sociale de la production, ni de son impact sur l'environnement.

Les propositions et revendications de la CGT concernant l'industrie

La CGT est pour une industrie qui réponde aux besoins actuels et futurs :

- répondre aux besoins fondamentaux qui restent immenses (alimentation, énergie, transport, logement, éducation, santé, culture...);
- produire autrement et mieux pour les salariés sur un autre modèle de développement. Cela nécessite de s'émanciper du mode de développement libéral qui raisonne à court terme, met en place le dumping social et environnemental pour dégager des marges importantes ;
- il est urgent de réindustrialiser notre pays, mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, l'écoconception, de produire des objets durables, interconnectables, réparables. Cela nécessite de développer les modes de transport collectifs les moins polluants, de réfléchir sur l'urbanisme, les temps et l'organisation du travail ;
- il y a nécessité de parler et de gagner des coopérations mutuellement avantageuses pour les peuples, avec une industrie appuyée par la recherche, notamment publique, répondant réellement aux besoins et à l'émancipation des peuples et des travailleurs, aux besoins sociaux et environnementaux et non plus aux seuls intérêts du capital dans une concurrence et compétitivité acharnées.

La CGT n'oppose pas vieille industrie et nouvelle industrie :

- l'industrie, socle d'une économie, doit servir la réponse aux besoins de la population, quel que soit le pays, le continent, à commencer par l'énergie, l'eau, l'habitat et la santé ainsi que les secteurs des transports et l'alimentation ;

- l'industrie du futur, le numérique : prétendre à développer une industrie du futur tout en laissant fermer les sites industriels les uns après les autres est une illusion. Il faut investir pour moderniser les usines, renouveler le parc d'équipements. Nous devons anticiper les mutations technologiques qui ne doivent pas supprimer des emplois mais les transformer et il faut donc augmenter la qualification en étant exigeant sur la formation initiale et continue. Le numérique doit servir au progrès social et ne pas être un outil au service du capital ;
- le développement de l'industrie moderne suppose des services publics de qualité en matière d'éducation, de santé, de recherche, de transport, etc. Pour sa part, le développement de ces services dépend aussi de l'existence et de la puissance d'un appareil productif et particulièrement des bases industrielles capables de produire des biens et équipements nécessaires. La maîtrise de la recherche, l'investissement en particulier des entreprises publiques, la formation, la reconnaissance des qualifications, la refonte parfois des classifications sont autant de défis dans les entreprises et dans nos conventions collectives.

Pour la CGT l'utilisation de l'énergie est intimement liée au développement humain :

- une politique énergétique ambitieuse : l'efficacité énergétique implique l'isolation massive des bâtiments, le développement des transports collectifs, de favoriser le rail, le fret ferroviaire, le fluvial, de travailler sur les process industriels utilisant moins d'énergie pour le même service rendu ;
- mettre en place une véritable économie circulaire : pour la CGT, il n'y a aucune opposition, entre reconquête et développement des activités industrielles, et engagement pour structurer l'économie circulaire, bien au contraire ;
- utilisons les différentes formes de production d'énergie en complémentarité, car aucune forme de production n'est capable à elle seule de répondre aux enjeux qui nous sont posés. Il faut développer des filières industrielles pour les énergies renouvelables afin de les amener à maturité. Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et répondre aux besoins énergétiques nécessite de continuer à utiliser l'énergie produite à partir de l'atome ;
- nous devons avoir les leviers pour agir sur le secteur énergétique : c'est notre proposition de pôle public de l'énergie.

Financer l'emploi et la création de richesses dans l'industrie :

- dans les entreprises : les salariés et leurs représentants doivent avoir le pouvoir d'imposer le financement par les banques de projets industriels répondant à des critères précis sur les composantes sociale (emploi, salaires, formation), économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), et écologique (économies d'énergie et de ressources naturelles) ;
- crédits bancaires à travers des fonds pour l'emploi et le développement solidaire : au lieu d'inonder le patronat d'aides publiques, l'État et les régions doivent faire levier sur les crédits bancaires. Ceux-ci doivent accorder ou non des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunts, à condition que les crédits bancaires ainsi mobilisés servent à la création d'emplois

**LE TRAVAIL DOIT
ÊTRE UNE SOURCE
D'ÉMANCIPATION**





L'INDUSTRIE EST AU CENTRE DES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.

et de richesses dans les territoires.

- la création d'un pôle financier public démocratiquement administré par les citoyens, les salariés et leurs représentants servirait à peser sur les critères de financement des banques, bien autrement que ce que fait la BPI aujourd'hui et sur une bien plus grande échelle.

DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES

EN 1985 :

5 %

EN 2015 :

25 %

de la valeur ajoutée dans l'industrie.

financiarisation de l'économie : alors que les dividendes versés aux actionnaires ne représentaient que 5 % de la valeur ajoutée dans l'industrie en 1985, ils en représentaient 25

en 2015. Ce détournement des résultats de l'entreprise et des gains de productivité vers la rémunération du capital se fait au détriment des investissements productifs, de la recherche et développement et du renouvellement des savoir-faire et de l'emploi qualifié.

Dans le 93 la CGT ne lâche pas la bataille pour la réindustrialisation des terrains de l'ex usine PSA. Des initiatives se réfléchissent pour sauver ces terrains des appétits des promoteurs immobiliers et retrouver un poumon productif pour les salarié-e-s de la Seine-Saint-Denis !



Bobigny le 19 janvier 2017

Jamila Mansour a été élue vice-présidente du Conseil des Prud'hommes de Bobigny. C'est la dernière année de cette mandature, issue des élections prud'homales de 2008, puisque à partir de 2018 les conseillers prud'homaux seront nommés selon un calcul tenant compte de la représentativité syndicale. Voici de large extrait de son intervention lors de l'audience solennelle :

Cette année, revêt un caractère particulier, c'est la dernière d'une mandature, qui a finalement duré, 9 ans. C'est également, l'année au terme, de laquelle, prendra fin la composition des Conseils de prud'hommes, par des juges, élus par leurs pairs. (...)

En 2015, le nombre de saisines s'élevait à 5 693, mais en 2016, il n'a été, que, de seulement, 4 630, soit une baisse de plus de 1 000 saisines. Comment expliquer cette baisse sensible des saisines ?

Une analyse, plus approfondie de ces chiffres, démontre que cette

baisse des saisines, est conséquente, depuis le mois d'aout 2016. Or, c'est le mois d'entrée, en vigueur, des dispositions du décret, relatives, à la mise en place de la nouvelle requête introduisant, l'instance devant le Conseil des prud'hommes.

Ce décret, est pris, en application de la loi Macron, dite « pour la croissance et l'activité » Cette baisse est inquiétante et interroge en raison du lien évident, avec l'entrée en application de cette nouvelle requête.

Celle-ci est extrêmement complexe et difficile à appréhender pour la

plupart des demandeurs salariés saisissant seuls le Conseil de prud'homme. Elle en décourage visiblement plus d'un. N'était-ce pas le but recherché ? (...)

Faire le bilan de cette longue mandature, c'est constater à l'évidence que les reculs ont été nombreux et conséquents en terme de justice du travail comme dans d'autres domaines du droit social. Ainsi, ceux qui sont perçus comme des contre-pouvoirs sont menacés en raison de leur activité ; syndicalistes ou lanceurs d'alertes.

Le droit syndical et les prérogatives

des Institutions représentatives du personnel sont affaiblis. Il en est de même des pouvoirs du juge. Les gouvernants qui se sont succédés n'ont eu de cesse de réduire ses pouvoirs juridictionnels et de consacrer son évitement au maximum :

-Ainsi, la création en 2008 de la rupture conventionnelle du contrat de travail en CDI limite les pouvoirs du juge sur le motif réel de cette rupture.

Or, ce dispositif de rupture représentait en 2016 près de 17% des motifs de fin de CDI selon un rapport de la DARES.

- Mais également la forfaitisation des indemnités de conciliation accordée par le juge prud'homal lorsque le salarié veut mettre fin au litige devant le bureau de conciliation.

Le montant de cette indemnité, est fixé selon, un barème arbitraire.

-Le plafonnement certes à titre indicatif des indemnités prud'homales de dommages et intérêts en réparation, accordées par le juge prud'homal en cas de licenciement abusif est symptomatique de ces tentatives d'une mise sous tutelle inadmissible du juge.

Cette mandature a également connu la remise en cause par la loi dite « loi travail » de principes fondamentaux

en Droit du travail, tels que le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

L'accord d'entreprise devient le centre des créations de normes en matière notamment d'organisation du travail ou d'heures supplémentaires.

Il s'agit d'un véritable renversement de la hiérarchie des normes.

Cette loi renvoie systématiquement à la négociation d'entreprise et favorise la conclusion d'accords dérogatoires défavorables aux salariés mais également créateurs d'insécurité juridique pour les entreprises.

Deux organisations syndicales confédérales ont déposé une plainte devant l'OIT contre cette loi. Elle vise le non-respect par la France des conventions 87, 98 et 158 de l'OIT.

Les conventions 87 et 98 portent sur la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

Quant à la convention 158, elle crée des règles relatives au licenciement. Elle prévoit qu'un salarié ne peut être licencié que pour un motif valable.

Or, la loi Travail crée un nouveau dispositif : les accords de préservations et de développement de l'emploi.

Ces accords permettent à une entreprise en bonne santé économique de conclure, un accord collectif obligeant les salariés à renoncer à des droits (par exemple travailler plus pour le même salaire ou pour un salaire inférieur). L'entreprise peut licencier les salariés qui refusent.

Ces organisations syndicales considèrent que la dite loi, crée un motif de licenciement non-valable et prive le salarié licencié du droit d'accès au juge.

Ce qui équivaut à une double sanction.

La mobilisation sous toutes ses formes reste forte pour obtenir l'abrogation de cette loi adoptée par la procédure du 49.3 et non par un véritable vote du législateur.

Par ailleurs la dernière législature a également remis en cause le principe du repos dominical voté en 1906 et à l'unanimité par l'Assemblée nationale avec des dérogations limitées strictement aux nécessités.

Elle a mis fin à l'élection des conseillers prud'hommes et, poussé à la mise en place d'un échec larvée.

Cette année d'élection présidentielle s'annonce également pleine d'incertitude et de menaces pour le monde du travail.

Mais sans aucun doute celui-ci réagira à la hauteur de ces menaces.

Pour terminer, je salue l'engagement désintéressé des conseillers ainsi que l'efficacité et l'impartialité de la plupart d'entre eux.

Je sais, qu'ils vont tous assurer leur activité cette dernière année difficile de fin de mandature avec le sérieux et le dévouement nécessaire.



STAGE « AGIR SYNDICALEMENT POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » - Les 9 et 10 mars 2017

Cette formation se déroulera à la Bourse départementale du travail à Bobigny.

Les représentants des salariés ont un rôle clé à jouer dans la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Par ailleurs, la loi impose aujourd'hui pour les élections professionnelles d'avoir des listes représentatives en genre du salariat de l'entreprise.

Cette formation traitera des différents textes institutionnels et outillera les participants pour agir dans l'entreprise et sur le territoire en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 du Code du travail. Les élus CE peuvent la faire au titre de l'article L.2325-44.

STAGE « DELEGUE DU PERSONNEL » - Du 13 au 14 mars 2017

Cette formation se déroulera à la Bourse du travail de Saint-Denis. Elle s'adresse à tous les camarades du secteur privé qui occupent cette responsabilité ou vont l'occuper. A l'issue de ce stage, le stagiaire sera en capacité :

- d'énumérer quelles sont les missions du délégué du personnel et les moyen syndicaux et juridiques dont il dispose.
- de citer les principaux repères revendicatifs de la CGT en matière de délégation de personnel.
- De préparer une réunion du personnel.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 du Code du travail

STAGE « RENFORCER LA CGT : DES PRINCIPES, DES ACTES » - du 23 au 24 mars 2017

La formation se déroulera à la Bourse du travail de Bobigny.

Le renforcement de la CGT figure depuis plusieurs congrès parmi nos priorités. Au-delà du principe partagé par tous, poser la question de l'adhésion Cgt aux salariés dans le contexte actuel n'est pas toujours chose facile. Cela demande certaines connaissances (l'environnement politique et social, la démarche de la Cgt sur ces questions, ...) et des savoir-faire. Sans vouloir spécialiser les camarades sur le créneau de la syndicalisation, ce qui serait réducteur, et sans ignorer l'apport de l'expérience collective en la matière, cette formation vise à fournir quelques points de repères, quelques savoir-faire clés pour les mettre à l'aise dans cette activité. Elle leur permettra, en outre, de fournir aux syndiqués de leur entourage les bases pour en faire, à leur tour, des acteurs du renforcement de la Cgt.

Ce stage s'adresse à tous les militants. Avoir suivi le niveau 1 est un prérequis indispensable.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 du Code du travail.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous à l'UD CGT 93, à l'attention du collectif Formation Syndicale, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cédex.

Stage Agir... les 9 et 10 / 3 / 2017 * Stage Délégué... du 13 au 14 / 3 / 2017 *
Stage Renforcer la CGT... du 23 au 24 / 3 / 2017 *

Nom Prénom

Adresse Personnelle

Ville CP

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité Syndicale

Cachet et signature du SG du syndicat ou de l'Union locale :

● **Salarié du privé, outre votre demande de congé pour formation économique, sociale et syndicale vous devez demander à votre syndicat ou UL d'adresser à votre employeur une demande de subrogation de salaire. Contacter l'UD au 01 48 96 36 56 pour toutes informations.**

*Cochez la case



Des transports publics bradés au privé en Seine Saint-Denis !

En juillet 2017 sera mis en service le tram-train T11 Express qui reliera la gare d'Épinay sur Seine à celle du Bourget. A terme, la ligne qui s'étendra de la gare de Sartrouville à celle de Noisy le Sec devrait permettre d'améliorer les conditions de transports de banlieue à banlieue sans passer par Paris.

A l'opposé de cette bonne nouvelle, la SNCF, à qui a été confiée la gestion de cette ligne par le STIF (autorité chargée des transports en Ile de France) a décidé, unilatéralement, de sous traiter son exploitation à une filiale créée à l'occasion, TRANSKEO.

Ainsi, la SNCF organise sa propre concurrence et le dumping social qui en découle en privatisant cette branche pour

l'exploitation de cette ligne qui pourtant lui a été confiée !

Ceci, malgré les termes du contrat signé qui stipule clairement que la « SNCF Mobilités s'engage à continuer à lutter contre toute forme de dumping social dans le monde du transport car aucune former de concurrence ne doit s'appuyer sur une régression du modèle social des salariés sous statuts »

De plus, comme il a déjà été examiné, cette démarche, dont le but est de faire des économies, risque de porter atteinte à la sécurité des circulations et des usagers.

En procédant de la sorte, la SNCF qui considère que ses cheminots coûteraient trop cher, limite ses

dépenses. Toutefois elle n'hésite pas, à titre d'exemple, à faire supporter à l'utilisateur le prix d'un billet CDG Express gare de l'Est à 24€, trajet inaccessible avec un Pass Navigo !

Face à ce scandale de privatisation, INDECOSA CGT s'associe au sein du syndicat à la démarche régionale et à celles des cheminots pour dénoncer cette décision !

Nous demandons expressément que l'exploitation de cette ligne soit effectuée par « SNCF Mobilités », conditions nécessaires pour préserver la sécurité et l'intérêt des usagers !

→ POUR BIEN SE DÉFENDRE ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

- Bobigny : UD CGT - 1, place de la Libération - mercredi matin sur RDV - Tel: 01 48 96 36 36
- Drancy : UL CGT - 22 rue de la République - tous les mardis à partir de 14h30 - 06 82 61 23 71
- Bondy : MAIRIE : 2^{ème} et 4^{ème} Lundi après midi sur RDV Tel: 01 48 50 53 00 - MJSP : 1, avenue J. Lebas les 1^{er} et 3^{ème} lundis après midi du mois Tel: 01 71 86 64 30 - UL CGT : 17 rue Jules Guesde - sur RDV Tel: 07 70 93 39 91
- Stains : UL CGT - 2/8, rue Pierre De Geyter - 1^{er} mercredi du mois Tel: 01 48 26 65 70
- La Courneuve : UL CGT - 26 avenue G. Peri - les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois - Tel: 01 49 92 62 95
- Saint-Denis : UL CGT - 9/11 rue Genin - 1^{er} jeudi du mois - 01 55 84 41 13
- Saint-Ouen : UL CGT - 30, rue Ambroise Croizat - sur RDV - 01 43 11 53 32

santé

Construisons l'avenir ensemble !

**Les mutuelles doivent renforcer leurs liens,
unir leurs forces et fédérer leurs moyens.
Notre avenir passe par une politique
de partenariat, respectueuse de l'identité de chacun.**

Rejoignez-nous.



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79000 Niort.



Essentiel pour moi